

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF900

présenté par

Mme Mesmeur, M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	1 500 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	375 000 000
Recherche spatiale	0	750 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	375 000 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	1 500 000 000	1 500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer 130 000 places en licence pour abolir la sélection à l'entrée de l'université et redonner à chacun le droit d'étudier dans la filière de son choix.

L'abrogation de Parcoursup et de la sélection à l'entrée de l'université est un enjeu crucial pour garantir un accès démocratique à l'enseignement supérieur. Parcoursup, depuis sa mise en place en 2018, s'est révélé être une machine à exclure, laissant chaque année des milliers de jeunes sans proposition d'admission. En 2024, plus de 85 000 candidats se sont retrouvés sans affectation malgré l'obtention du baccalauréat. Un système d'une précision chirurgicale pour exclure et discriminer socialement en se basant sur le lycée d'origine et les activités extrascolaires, favorisant les jeunes issus de milieux privilégiés et créant une sélection sociale de fait.

Parcoursup n'est rien d'autre qu'un outil de reproduction des élites. En favorisant les élèves des établissements prestigieux et en pénalisant les jeunes issus des milieux populaires ou ruraux, il accroît les inégalités sociales et géographiques. Le droit de chaque bachelier à accéder à la filière universitaire de son choix, autrefois garanti par le baccalauréat, a été détruit. Désormais, de nombreux jeunes sont forcés de se tourner vers des formations privées coûteuses, ou renoncent à leur projet professionnel.

En plus d'aggraver les inégalités, Parcoursup contribue à abaisser le niveau de qualification des jeunes en France. Restreindre l'accès aux études supérieures n'est pas seulement une injustice sociale, c'est aussi une erreur économique. L'abrogation de Parcoursup est donc urgente. Il faut réinvestir dans l'enseignement supérieur pour garantir un accès à tous les bacheliers, sans tri social. L'université doit être un lieu d'émancipation pour tous, et non un outil de sélection élitiste. C'est un combat pour l'égalité et pour l'avenir de la jeunesse.

Le coût moyen d'une année de formation à l'université est de 11 190 euros par an et par étudiant. Par conséquent, cette mesure est évaluée à 1,5 milliards d'euros.

Par cet amendement, nous proposons d'abonder le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » d'un montant de 1,5 milliards d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement.

En contrepartie :

-175 000 000 d'euros seront prélevés à l'action 02 « développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre » du programme 193 - « Recherche spatiale » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;

-375 000 000 d'euros seront prélevés à l'action 04 « maîtrise de l'accès à l'espace » du programme 193 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;

-200 000 000 d'euros seront prélevés à l'action 05 « maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique » du programme 193 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;

-375 000 000 d'euros seront prélevés à l'action 16 « recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire » du programme 190 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;

-375 000 000 d'euros seront prélevés à l'action 02 « agence nationale de recherche » du programme 172 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.